

Le Directeur Départemental

à

Monsieur Stéphane FRATACCI

Préfet de la Région Grand Est

Préfet de la zone de défense et de sécurité Est

Préfet du Bas-Rhin

Objet : 7ème Vosges Classic Rallye

Réf. : ES n° 16/2017/CDSR

Demandeur : Mr Jean CONREAU, Président de l'Association OSCAR RACING

Date : les 23 et 24 juin 2017

Localisation : Bas-Rhin

Suite à l'étude du dossier cité sous objet, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin émet un avis favorable à l'organisation de l'évènement avec les observations et recommandations suivantes :

1. Fournir à chaque concurrent les numéros de téléphone des services de secours et de l'organisateur ;
2. S'assurer auprès de Météo France avant le début de la manifestation que les conditions météorologiques ne sont pas défavorables au bon déroulement de la manifestation.

Colonel Alain GAUDON

Service – Prévision Opérationnelle

Affaire suivie par :

Adjudant Michel CASCIONE

Tél. : 03 68 00 26 42

Courriel : michel.cascione@sdis67.com

Nos réf. : MC / EM – 54/2017

1 / 1



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU BAS-RHIN

Sous-Préfecture de Molsheim
Pôle sécurité
Affaire suivie par :
Fabienne BOLLE
☎ : 03 88 49 72 78
fabienne.bolle@bas-rhin.gouv.fr

Molsheim, le 9 MARS 2017

Le sous-préfet de Molsheim

à

Monsieur le préfet de la région Grand Est
Préfet du Bas-Rhin
Direction de l'administration générale
Bureau de la réglementation

Objet : Rallye de régularité intitulé « 7ème Vosges Classic Rallye »

Réf. : Votre courrier du 2 février 2017

Par courrier du 2 février 2017, vous avez sollicité mon avis sur la demande de Monsieur Jean CONREAU, président de l'association OSCAR RACING, en vue d'organiser un rallye de régularité intitulé « 7ème Vosges Classic Rallye » qui se déroulera du 23 au 25 juin 2017 et plus particulièrement les 23 et 24 juin 2017 dans l'arrondissement de Molsheim.

Après avis des maires des communes concernées, j'émetts un avis favorable à l'organisation de cette manifestation.

Vous veillerez également à rappeler au pétitionnaire le respect du code de la route, les mesures d'hygiène et de propreté, ainsi que les mesures de circulation.

Le sous-préfet de Molsheim,

Clara THOMAS



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU BAS-RHIN

SOUS-PRÉFECTURE DE SÉLESTAT-ERSTEIN
Bureau de la Réglementation

Affaire suivie par :
Christine SCHNAEBELE

☎ 03.88.58.83.79

☎ 03.88.58.83.68

✉ christine.schnaebELE@bas-rhin.gouv.fr

MONSIEUR LE PREFET DU BAS RHIN
Direction de l'Administration Générale
Bureau de la Circulation Routière

5 place de la République

67073 STRASBOURG Cédex

Le 28 février 2017

OBJET : Rallye de régularité – du 23 au 25 juin 2017 (23 et 24 juin dans le Bas-Rhin).

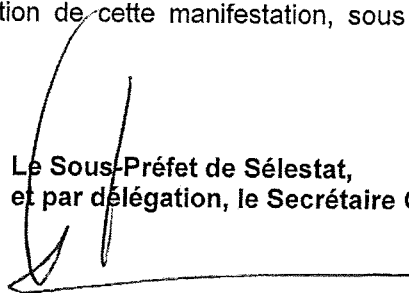
Monsieur Jean COUREAU
Président de l'association « Oscar Racing »

sollicite l'autorisation d'organiser une épreuve intitulée :

« 7^{ème} Vosges Classic Rallye »

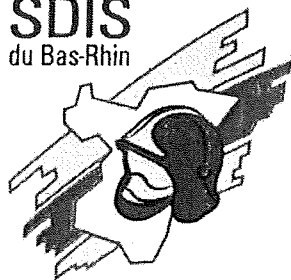
Le Maire de la commune du Hohwald émet un avis réputé favorable.

Je n'ai pas d'objection à émettre sur l'organisation de cette manifestation, sous réserve du respect du code de la route .


Le Sous-Préfet de Sélestat,
et par délégation, le Secrétaire Général

Jean-Luc KAUFMANN

SDIS
du Bas-Rhin



INCENDIE et SECOURS

POLE DE L'ANALYSE DES RISQUES
ET DE L'ORGANISATION
DES SECOURS

Groupement de l'analyse des risques
et de la prospective

Strasbourg, le 28 FEV. 2017

Le Directeur Départemental

à

Monsieur Stéphane FRATACCI

Préfet de la Région Grand Est

Préfet de la zone de défense et de sécurité Est

Préfet du Bas-Rhin

Objet : 7ème Vosges Classic Rallye

Réf. : ES n° 16/2017/CDSR

Demandeur : Mr Jean CONREAU, Président de l'Association OSCAR RACING

Date : les 23 et 24 juin 2017

Localisation : Bas-Rhin

Suite à l'étude du dossier cité sous objet, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin émet un avis favorable à l'organisation de l'évènement avec les observations et recommandations suivantes :

1. Fournir à chaque concurrent les numéros de téléphone des services de secours et de l'organisateur ;
2. S'assurer auprès de Météo France avant le début de la manifestation que les conditions météorologiques ne sont pas défavorables au bon déroulement de la manifestation.

Colonel Alain GAUDON

Service – Prévision Opérationnelle

Affaire suivie par :

Adjudant Michel CASCIONE

Tél. : 03 68 00 26 42

Courriel : michel.cascione@sdis67.com

Nos réf. : MC / EM – 54/2017

1 / 1

AVIS DU CDT DE COMPAGNIE DE SELESTAT	X	FAVORABLE	DEFAVORABLE
<p><u>Sous réserve des prescriptions suivantes.</u> <input type="checkbox"/> Voir en annexe</p> <p>N° 03492/79 /2017 compagnie de Sélestat</p> <p>Ce rallye de régularité automobile ne revêtant aucun caractère de compétition, les participants devront se conformer strictement aux prescriptions du code de la route.</p> <p>Aucun service particulier ne sera mis en place par la compagnie de SELESTAT. Une surveillance sera assurée dans le cadre du service normal.</p> <p style="text-align: center;">Le Chef d'escadron SEINCE, commandant la compagnie de SELESTAT (original signé)</p>			
LISTE DES SIGNALEURS JOINTE		OUI	X NON

AVIS DE LA COMPAGNIE DE : MOLSHEIM	<input checked="" type="checkbox"/>	FAVORABLE	<input type="checkbox"/>	DEFAVORABLE
<p>N° 165 /2017 du 16/02/2017</p> <p><u>Sous réserve des prescriptions suivantes.</u> <input type="checkbox"/> Voir en annexe</p> <p>La demande introduite par M. Jean CONREAU, président de l'association "OSCAR-RACING" en vue d'organiser du 23 au 25 juin 2017 un rallye de régularité de voitures anciennes intitulée "Vosges Alsace Classic" peut recevoir un avis favorable.</p> <p>Les participants devront donc respecter strictement les prescriptions du code de la route. L'organisateur s'assurera non seulement de la sécurité des participants, mais aussi de celle des autres usagers de la route et il est tenu de vérifier la conformité des documents administratifs de chaque équipage, notamment en matière d'assurance.</p> <p>Aucun service particulier ne sera mis en place par la gendarmerie.</p> <p style="text-align: center;"><i>Le capitaine EVRARD, commandant par suppléance, la compagnie de gendarmerie départementale de MOLSHEIM Signé EVRARD</i></p>				
LISTE DES SIGNALEURS JOINTE		<input type="checkbox"/>	OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON

Sujet: [INTERNET] RE: transmission pour avis - Vosges Classic Rallye
De : HILLER Pascale <Pascale.HILLER@chru-strasbourg.fr>
Date : Fri, 17 Feb 2017 14:03:38 +0000
Pour : PONCHON Mickael PREF67 <mickael.ponchon@bas-rhin.gouv.fr>

Avis favorable pour le SAMU.

Dr P. Hiller

-----Message d'origine-----

De : PONCHON Mickael PREF67 [<mailto:mickael.ponchon@bas-rhin.gouv.fr>]
Envoyé : mercredi 1 février 2017 14:40
À : ugt.reglementation@cg67.fr; Group Gend 67 EDSR escadron sécu; SDIS; MACIEIRA Marie-Elisabeth; ROST Isabelle; SAMU - Secrétariat; HILLER Pascale; ddt-stic-scr@bas-rhin.gouv.fr; manifestations-sportives - DDCS 67/BALFONC/DDCS emis par CHEVALERIAS Pierre - DDCS 67/DDCS/VILLE - JEUNESSE - SPORTS/SPORTS; francis.rombourg@gmail.com; DEBAISIEUX Christian; valerie.huber@ars.sante.fr; annick.wendling@ars.sante.fr; BOLLE Fabienne PREF67; SCHNAEBELE Christine PREF67
Objet : transmission pour avis - Vosges Classic Rallye

Bonjour,

Je vous prie de trouver, ci-joints, le dossier 7ème Vosges classic Rallye, dont le déroulement est envisagé les 23 et 24 juin dans le bas Rhin , ainsi que le bordereau d'accompagnement.

Je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir vos avis et éventuelles observations, pour le 1 mars 2017

En vous remerciant pour votre collaboration.

Bien cordialement,

Un deuxième courriel vous sera adressé ultérieurement pour télécharger vos fichiers depuis l'application de partage Envol.

--

Mickael PONCHON
Bureau de la Réglementation - Pôle " Sécurité "
Préfecture du Bas-Rhin
Tél. 03 88 21 61 19



PRÉFET DU BAS-RHIN

Avis N° 009/2017

Direction départementale
des territoires

Service Sécurité Transports
et Ingénierie de Crise

Unité Sécurité et Circulation
Routières

Strasbourg, le 14 février 2017

Affaire suivie par : Sabine Weber
Courriel : ddt-stic-scr@bas-rhin.gouv.fr
Téléphone : 03 88 88 90 68
Télécopie : 03 88 88 92 54

Monsieur le Directeur Départemental
des Territoires

à

Objet : Demande d'avis sur manifestation sportive
Réf : Dossier ES n° 16-2017 CDSR

Préfecture du Bas-Rhin
Monsieur le Préfet
Bureau de la Circulation Routière
5, Place de la République
67073 – STRASBOURG – Cedex

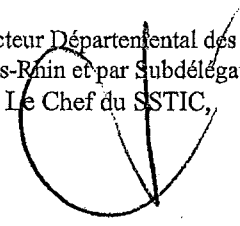
Suite à votre transmission en date du 1er février 2017, j'ai l'honneur de vous faire part des observations de la Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin dans le cadre de l'affaire citée en référence :

La manifestation intitulée « 7ème Vosges Classic Rallye » organisée par l'association « Oscar Racing » se déroulera du 23 au 25 juin 2017 avec comme points de départ et d'arrivée la place Jules Ferry à Saint-Dié-des-Vosges. La manifestation traversera les départements des Vosges et du Bas-Rhin et se déroulera sur routes ouvertes à la circulation publique.

Les participants sont tenus de respecter strictement les règles du code de la route.

La Direction Départementale des Territoires émet un avis favorable à l'organisation de la manifestation intitulée « 7ème Vosges Classic Rallye ».

Pour le Directeur Départemental des Territoires
du Bas-Rhin et par Subdélégation,
Le Chef du SSTIC,



Frédéric David

Strasbourg, le 14 février 2017

**Mission Réseaux
et Infrastructures
Service Entretien des Routes**

Affaire suivie par : Martin KLEIN
Unité de Gestion du Trafic
Tél. : 03 69 06 72 06
Fax : 03 88 28 76 82
Mél. : martin.klein@bas-rhin.fr

Monsieur le Préfet de la Région Alsace,
Préfet du BAS-RHIN
Direction de l'Administration Générale
Bureau de la Réglementation
A l'attention de M. PONCHON
Préfecture du Bas-Rhin
5, Place de la République
67073 STRASBOURG

Nos réf. : ES/018/2017
Vos réf. : ES n°16-2017 CDSR

Objet : Manifestation sportive intitulée « 7^{ème} Vosges Classic Rallye » organisée par
« Association – Oscar Racing » du 23 au 25 juin 2017.

Par correspondance susvisée, vous demandez l'avis de mon service sur le déroulement de la manifestation sportive citée en objet.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que cette manifestation ne soulève pas d'objection de la part de mes services et que j'émetts **un avis favorable** à son déroulement.

La sécurité des usagers ainsi que la fluidité du trafic devront être assurées de manière efficace par l'organisateur qui veillera également au respect des points suivants :

- 1) Comme mentionné dans le dossier de déclaration, les participants seront tenus de respecter scrupuleusement le Code de la Route.

Le Responsable de l'Unité de Gestion du
Trafic

Francis ANTHONY





RECEVU LE
- 7 FEV. 2017
PRÉFET DU BAS-RHIN

PREFET DU BAS-RHIN

Direction Régionale et Départementale de
la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion
Sociale Grand Est

Direction départementale déléguée

Service Ville Jeunesse Sports

Mission Sports

N/Réf. : CG/CD/LZ

Suivi : Christian DEBAISIEUX

Tel : 03.88.76.80.42

Courriel : christian.debaisieux@bas-rhin.gouv.fr

Strasbourg, le 2 février 2017

La Directrice Régionale et Départementale

à

Monsieur le Préfet de la Région Grand Est
Préfet du Bas-Rhin

**Direction de l'Administration Générale
Bureau de la Circulation Routière**

Préfecture du Bas-Rhin

67073 STRASBOURG Cedex

Objet : demande d'autorisation en vue d'organiser un rallye de régularité intitulé « 7^{ème} Vosges Classic Rallye » par l'association OASCAR RACING du 23 au 25 juin 2017 et du 23 au 24 juin dans le Bas-Rhin

Réf. : votre courrier mail du 1^{er} février 2017

J'ai l'honneur de vous rendre compte que j'émetts un avis favorable à l'organisation de la manifestation citée en objet.

Conformément aux RTS de la Fédération Française du Sport Automobile et à la réglementation en vigueur, les participants devront présenter un certificat médical de non contre-indication à la participation d'une épreuve automobile sur routes ouvertes datant de moins d'un an. Le pilote doit être en possession d'un permis de conduire en cours de validité.

Chaque voiture devra être équipée d'un extincteur en cours de validité d'une capacité minimale de 1kg et d'un triangle. Chaque membre d'équipage devra posséder un gilet fluorescent.

L'organisateur devra faciliter les échanges de coordonnées téléphoniques avec les concurrents.

Il est souhaitable, si l'épreuve n'est pas dotée d'un médecin, que les organisateurs rappellent aux concurrents le numéro d'appel du SAMU afin qu'en cas d'accident ils puissent entrer en contact avec le médecin régulateur qui appréciera par téléphone la gravité des lésions. En fonction de ce bilan, le SAMU dépêchera sur place les moyens de secours appropriés.

La Directrice Départementale déléguée
du Bas-Rhin


Corinne GAUTHERIN





Délégation Territoriale d'Alsace

Service émetteur :
Pôle Santé et Risques Environnementaux

Affaire suivie par :
Valérie HUBER

Courriel :
ars-grandest-dt-alsace-se@ars.sante.fr
Tél : 03 88 76 77 04
Fax : 03 59 81 16 15

Le Délégué Territorial du Bas-Rhin

A

Monsieur le Préfet de la Région Grand-Est
Préfecture du Bas-Rhin
Direction de l'Administration Générale
Bureau de la Réglementation
5, place de la République
67073 STRASBOURG CEDEX

Strasbourg, le **06 FEV. 2017**

Vos réf : Votre bordereau d'envoi du 1^{er} février 2017 – ES N° 16/2017/CDSR – Dossier suivi par M. PONCHON

Nos réf : DT/SRE/CP/VH/2017/02 n° *00432*

Objet : Demande d'autorisation présentée par l'association « OSCAR-RACING », pour organiser un rallye de régularité « 7^{ème} Vosges Classic Rallye » traversant le département du Bas-Rhin les 23 et 24 juin 2017.

J'accuse réception du dossier cité en objet pour lequel vous sollicitez mon avis.

En réponse, j'ai l'honneur de vous informer que j'émetts un AVIS FAVORABLE à la présente demande.

Pour le Délégué Territorial du Bas-Rhin
L'ingénieur d'études sanitaires

[Signature]
Christophe PIEGZA



CDSR 67

« FFSA »

Objet : **7ème VOSGES CLASSIC RALLYE**

Passage dans le Bas-Rhin : Vendredi 23 et samedi 24 juin 2017

Cette épreuve de régularité et de navigation est organisée par l'Association
« OSACR RACING » affiliée à la FFVE.

Ce Rallye de régularité et navigation passera, entre autre, dans le Bas-Rhin et comprend des parcours ou tests de régularité à une vitesse moyenne n'excédant jamais les 50 Km/h et ce, sur route ouverte à la circulation.

De ce fait, il est inutile de se référer aux « Règles Techniques de Sécurité Rallyes » pour les dits tests (spectateurs, officiels etc...)

L'organisateur a prévu un système de contrôle permettant de vérifier le respect des vitesses imposées suivant les secteurs.

Il ne pose donc pas de problème particulier pour la traversée du département, l'organisateur prenant soin d'espacer les départs afin de ne pas engorger les routes.

Le dossier, fort clair et précis, est très bien présenté.

CONCLUSION :

⇒ *Nous pouvons donner un*

AVIS FAVORABLE au passage du « 7^{ème} VOSGES CLASSIC RALLYE»

passage dans le Bas-Rhin, prévu les 23 et 24 juin 2017

Hilsenheim le 1 février 2017 : Francis ROMBOURG **Représentant de la FFSA à la CDSR 67**
9 rue des Tilleuls - 67600 HILSENHEIM
03.88.85.49.95– 06.86.08.11.44
francis.rombourg@gmail.com